

**Monsieur NYKIEL Alexis**  
**7 chemin de Lacroix**  
**07800 Saint-Georges-les-Bains**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 20 AVR. 2026

**N/Réf. :** DP00724026A0022

**Objet :** Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0022 enregistrée le 23/03/2026 pour un projet d'enduit de finition façade sur habitation principale situé au 7 chemin de Lacroix à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée AB-0139, AB-0138).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 24/04/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD

*Par le Maire et par délégation  
L'adjoint chargé de l'Urbanisme  
Roger MAZAYER*